

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 9

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absent excusé : Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Monique MATHIS), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Émilie CLOCHARD (pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Rémy GADREAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 25/08/2015

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015 et DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 30 juin 2015.

2- DELIBERATIONS :

a) Plan Local de l'Habitat (PLH)

Délibération n°46/2015

Le Maire expose :

Après une phase de construction et d'élaboration à laquelle l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement du territoire, dont les 45 communes membres de la CAN, ont été très largement associés, le Conseil d'Agglomération du 25 juin dernier a validé l'arrêt de projet du PLH (Programme Local de l'Habitat) communautaire pour la période 2016-2021, inscrit dans une perspective 2030.

Ce projet de politique de l'habitat communautaire, reposant sur un modèle de développement équilibré et durable du territoire de la CAN tout en rapprochant annuellement les objectifs du PLH 2016-2021 avec les projets communaux en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement, détermine trois priorités :

- Adapter quantitativement et qualitativement l'offre de logements destinée à accueillir de nouveaux ménages, et ainsi accompagner le développement économique du territoire,
- Répondre aux besoins de l'ensemble des populations en améliorant leurs conditions d'habitat et de logements, en tenant compte de la diversité socio-économique, géographique et démographique du territoire,
- Accroître l'attractivité du territoire et de son cadre de vie en développant des outils, des actions et des programmes de logements innovant en matière de renouvellement des formes urbaines et de développement durable.

Conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le Conseil Municipal émet un avis sur le projet de PLH communautaire pour la période 2016-2021, inscrit dans une perspective 2030, et délibère, notamment sur les moyens relevant de sa compétence pour mettre en œuvre ces actions.

Compte tenu de ce qui précède, et à l'appui de l'intégralité des pièces annexes jointes à ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***EMET un avis FAVORABLE AVEC OBESERVATIONS***
- ***Souhaite que la CAN reste attentive à l'évolution des communes voisines, membres d'autres EPCI, qui voudraient attirer des implantations, lesquelles se feraient hors de la CAN et à son détriment.***
- ***Demande à ce qu'en cas de non atteintes des objectifs annuels dans un espace donné, les communes aient la possibilité de mutualiser et/ou reporter sur les exercices suivants ces objectifs, notamment pour ne pas contrarier la construction de lotissements.***
- ***AUTORISE le Maire à signer et transmettre à la CAN, tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.***

b) Devis voirie

Délibération n°47/2015

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus en mairie sur consultation d'entreprises dans le cadre du projet des travaux de voirie (chemin à revêtir suite à l'implantation de plusieurs habitations nouvelles sur ces secteurs) dont le chemin des Champs Dorés, le chemin des Vallées et le chemin des Sources.

Trois entreprises ont été consultées :

- GENEIX de GERMOND-ROUVRE, montant total de 47 076.78 € TTC
- RACAUD de VERNOUX EN GATINE, montant total de 27 805.20 € TTC
- BONNEAU de SAINTE OUENNE, montant total de 14 123.04 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- ***De choisir l'entreprise BONNEAU, Sainte Ouenne, montant total TTC de 14 123.04 € TTC.***
- ***Ce montant sera imputé au Budget Primitif 2015, section Investissement dépenses – Chapitre 21 Immobilisations corporelles article 2151 Réseaux de voirie. (montant inscrit au titre des RAR).***

c) Convention d'entretien de la hotte de la cantine scolaire

Délibération n°48/2015

Monsieur le Maire propose de conventionner avec une entreprise afin d'effectuer annuellement l'entretien de la hotte de la cuisine scolaire. Deux entreprises ont été sollicitées pour des devis.

- L'entreprise VOILLARD & CIE d'AZAY LE BRULE : 357.60 € TTC / an
- L'entreprise RPOUEST de L'HEBERGEMENT : 456 € TTC /an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- ***De retenir l'entreprise VOILLARD & CIE pour un montant annuel de 357.60 € TTC.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise VOILLARD & CIE.***
- ***Le contrat est conclu pour une année avec reconduction expresse.***

d) Convention « Fourrière animale » avec la ville de Niort.

Délibération n°49/2015

Monsieur le Maire propose de conventionner avec la ville de NIORT concernant les services de la fourrière animale. Aujourd'hui les animaux sont recueillis et hébergés momentanément au niveau des dépendances situées face à la mairie, en attente d'identification éventuelle des animaux et restitution aux propriétaires. La ville de NIORT propose de conventionner dans le cadre de l'accueil des animaux en état d'errance, de divagation et maltraitance ou de constat d'absence des propriétaires, partis, hospitalisés ou décédés. Une participation aux frais de gestion de 0.60 € / habitant est demandée. Une participation aux frais de séjour sera également facturée le cas échéant.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de NIORT concernant la fourrière animale.***
- ***La convention sera annexée à la présente délibération.***

e) Approbation des dossiers des agents après passage en Comité Technique Paritaire

Délibération n°50/2015

Monsieur le Maire indique que l'emploi du temps des agents de l'école, dont le temps de travail est annualisé, est repassé en Comité Technique Paritaire afin de se mettre en conformité avec la législation et vérifier les garanties minimales pour chaque agent.

Vu l'avis favorable du CTP du 23 juin 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- ***D'approuver la répartition du temps de travail des agents cités ci-dessus et validée par le CTP en date du 23 juin 2015.***
- ***D'approuver l'augmentation du temps de travail de Madame Pascale OUVARD de 6h hebdomadaires annualisées à 9.02 heures hebdomadaires (en centièmes) annualisées, dans le cadre de ses nouvelles attributions durant les temps de sieste des enfants à partir du 1^{er} septembre 2015.***
- ***D'approuver la nouvelle répartition du temps de travail de Madame Christelle GUIBERT à raison de 23.87 heures hebdomadaires annualisées (en centièmes) pour son poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe au lieu de 20.80 heures actuellement, et de 7.48 heures***

hebdomadaires annualisées (en centièmes) pour son poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe au lieu de 10.55 heures actuellement, à partir du 1^{er} septembre 2015.

f) Eclairage public

Monsieur le maire rappelle le contrat de maintenance et de mise aux normes de notre éclairage public, passé avec Séolis. Toutefois, il ne prévoit pas de réparer la destruction.

Un poteau situé face à l'école a été détérioré. La réparation s'élève à 485,52€ HT.

g) Tarifs 2015-2016 : Cantine / Garderie

Délibération n°51/2015

Monsieur le maire rappelle la perte d'une classe à cette rentrée. L'effectif est de 123 élèves (pour 126 annoncés). Avec Monique MATHIS, il présente les résultats chiffrés de la restauration scolaire et de la garderie.

Il en ressort un constat de bonne gestion notamment sur la part alimentaire.

Notons que les tarifs de restauration sont élaborés hors salaires et investissements. Selon les critères retenus, l'équilibre a été maintenu sur l'année scolaire passée. Les faibles coûts actuels de l'énergie et encore pas tous (Gaz, électricité,..) ne dureront pas. Toutefois, la baisse de l'effectif aura un effet sur les répartitions des coûts.

En outre, la municipalité va engager l'analyse d'une éventuelle participation au réseau RESALIS, afin de répondre à l'engagement pris d'accroître la part du local et/ou de produits issus de l'agriculture biologique dans nos approvisionnements alimentaires.

En ce qui concerne les forfaits de garderie (tarifs inchangés depuis 2 ans), dont le coût a légèrement augmenté, un débat s'engage au sujet des emplois du temps des parents et leurs conditions de travail qui les mettent dans l'obligation de recourir à ce service.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention, sur les tarifs des services municipaux de l'école du Champ du Moulin, cantine et garderie, décide pour l'année scolaire 2015-2016 :

Les tarifs de cantine au 01.09.2015 sont fixés comme suit :

CANTINE

Repas enfant : 2.55 €

Repas adulte : 5.20 €

Repas agents communaux : 2.40 €

Les tarifs de garderie au 01/09/2015 sont fixés comme suit :

GARDERIE

Matin (mois) : 15.70 €

Soir (mois) : 18.70 €

Journée complète (mois) : 31.70 €

Garde exceptionnelle : 3 € (5 unités maxi par mois)

Dépassement d'horaire : 3 € par tranche de 10 minutes

- ***Un montant forfaitaire de 31.50 € par enfant, sera prélevé le 10 de chaque mois, à compter du mois d'octobre 2015 jusqu'en juillet 2016 (soit 10 mensualités) pour les familles ayant choisi la facturation par prélèvement automatique.***
- ***Un solde de réajustement sera calculé en juillet 2016 pour règlement en août 2016.***

h) Acquisition et vente de parcelles

Délibération n°52/2015

Monsieur le Maire propose à M. Robin présent dans la salle, de porter le sujet en premier lieu.

Monsieur le Maire précise le projet envisagé après cette acquisition, à savoir l'utilisation d'un bâtiment situé place St Médard, à proximité du lieu de nos activités festives (marché mensuel ...) et la création d'une aire de jeux.

Monsieur le Maire rappelle la signature du compromis de vente avec M. Bonade début août. Il est demandé à M. Bonade de nettoyer le terrain. A cet effet, une réunion sur site a été organisée par la municipalité le vendredi 7 août pour identifier les actions de chacun.

Nous avons déjà évoqué la revente d'un bâtiment situé sur cette parcelle.

Monsieur le Maire demande un accord de principe pour la vente de ces parcelles dès lors que la commune en sera propriétaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur ROBIN, potentiel acquéreur d'une autre parcelle voisine ; il demande à faire l'acquisition de tout ou partie de la parcelle section C n°86a afin d'y créer l'assainissement et l'accès à la parcelle dont il doit également faire l'acquisition.

Monsieur ROBIN a eu l'occasion d'exposer ses souhaits lors des différents échanges avec Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a indiqué que ces demandes seraient soumises au conseil municipal.
Monsieur le Maire, après échange antérieur avec ses adjoints, expose la situation : La municipalité doit-elle vendre à M. Robin tout ou partie de la parcelle 86a dès lors qu'elle en sera propriétaire, au motif de la mise en œuvre de l'assainissement et d'un droit d'accès ?
Après un débat riche en observations, et au regard du projet d'aménagement communal envisagé, le Conseil demande à Monsieur le Maire de pas vendre tout ou partie de la parcelle 86a
Madame Estelle AUTRET déclare ne pas vouloir participer au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 14 voix pour :

- **De donner un accord de principe pour la revente des parcelles section C n°1072 et 92 dès lors que la commune en sera propriétaire. Le prix sera déterminé ultérieurement.**
- **De donner une réponse négative de principe pour la revente de la parcelle section C n°86a à Monsieur ROBIN, dès lors que la commune en sera propriétaire, compte tenu du projet d'aménagement envisagé par le Conseil municipal pour l'ensemble de ces parcelles.**

i) Aménagement : Jardin du souvenir

Délibération n°53/2015

Sur demande d'administrés et dans le cadre des projets d'aménagement des cimetières communaux, Monsieur le maire a sollicité 5 entreprises pour la mise en place d'un Jardin des souvenirs, cimetière de ROUVRE. Deux devis ont été reçus en mairie.

- L'entreprise SARL BONNEAUD de NIORT.....1198.80 € TTC
- L'entreprise GEOFFROY de LEZAY..... 946.6 € TTC

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De choisir l'entreprise SARL BONNEAUD pour un montant TTC de 1198.80 €.**

j) Activités sportives du groupe scolaire

Délibération n°54/2015

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Communauté de Communes du Val d'Egray de facturer à 84.37 € / enfant et par an le droit d'accès des élèves au gymnase de CHAMPDENIERS, soit un coup de 10 461.88 € pour l'année 2015-2016.

La commune de Saint Maxire a répondu favorablement à notre sollicitation pour une solution alternative : mise à disposition de son gymnase le vendredi de 9h à 12h du 1^{er} octobre au 30 juin 2015 pour un montant annuel de 1500 € TTC. Ce gymnase date de 2007 et est une très belle réalisation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De choisir le gymnase de Saint Maxire pour un montant annuel de 1500 € TTC, pour les activités sportives du groupe scolaire.**
- **Ce montant sera imputé au Budget Supplémentaire 2015 – Section Fonctionnement dépenses –Article 6132 Locations immobilières.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase de Saint Maxire.**

3- INFORMATIONS /INTERCOMMUNALITE / REUNIONS / RENCONTRES

a) Licence IV

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède une licence IV. Cette licence a été mise à disposition du Comité des fêtes en 2009. Depuis cette période, le Comité des Fêtes a fait usage de cette licence de manière régulière de par les nombreuses activités de l'association (le marché le 2^{ème} vendredi de chaque mois, d'avril à octobre chaque année etc.). Toutes les formalités administratives n'ont pas été remplies en 2009 dans le cadre de cette translation de licence. Il convient donc de régulariser au plus vite cette situation.

b) Ligne Haute Tension 90 000^e volts

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des échanges avec RTE. La fibre optique qui longera la ligne souterraine de 90.000 volts pourrait être accessible aux collectivités riveraines qui en feraient la demande. Dans l'hypothèse d'une connexion avec la fibre optique, les dysfonctionnements liés au débit pourraient trouver une solution. Une demande de rencontre va être faite en ce sens auprès des divers interlocuteurs concernés.

c) Aménagement lotissement de La Fougère

La commission aménagement s'est réunie en août dernier afin de déterminer les questions nécessaires à l'audition des cabinets d'étude.

L'audition se déroulera les 17 et 21 septembre. Outre le Maire et les Adjointes, deux membres de la commission Aménagement, tirés au sort, seront associés au jury. Il est recommandé de ne pas être trop nombreux pour ce type d'audition.

Claude Meunier se fait le porte-parole de Daniel SORAIN qui a contesté le mode de désignation, le considérant illégal et non représentatif de la diversité des élus (inclure un élu de l'opposition). Isabelle AUBIAN indique que cette représentation a été ouverte à deux membres de la commission aménagement dont font partie des élus de l'opposition.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la composition d'une commission mais d'un jury d'audition. Les commissions ont été composées réglementairement au début du mandat.

d) Compte rendu des structures communautaires (CEER,...)

Isabelle AUBIAN fait part du compte rendu de la dernière réunion du réseau du développement durable (8 juillet), avec présentation de l'opération « un jour, un métier en action » : le principe est de permettre à un demandeur d'emploi handicapé de passer une journée aux côtés d'un employé pour découvrir en situation réelle un métier, un secteur d'activité, une collectivité etc... Cela afin de favoriser l'insertion professionnelle et de démystifier la notion de travailleur handicapé. Dans cette démarche, la commune pourrait être sollicitée en novembre prochain.

Autres points d'actualité : 22 septembre de 13h30 à 17h, un temps fort est organisé : « Vivons la CAN ». Les employés sont fortement mobilisés afin de préparer des ateliers qui porteront sur la CAN et permettront une rencontre entre élus et agents.

Du 2 au 8 octobre aura lieu la fête de l'énergie et du 30 novembre au 11 décembre, la COP21 (Conférence sur le changement climatique).

e) Comptes rendus des syndicats (SIAH ,SECO,....)

Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique

Claude MEUNIER a été élu vice-président lors du dernier conseil syndical du SIAH faisant suite à la démission de Joël RAMAROSON.

Syndicat des Eaux du Centre Ouest

Monique MATHIS fait un résumé de la dernière réunion du SECO du 9 juillet dernier. Le point principal portait sur le choix du mode de gestion de l'usine de traitement des eaux à très court terme. Au vu des études en cours, une première orientation a été retenue : retour à une gestion publique avec externalisation de certaines tâches. Par anticipation du besoin de personnel en régie directe, le conseil communautaire a ouvert 3 postes : un chef d'usine, un électrotechnicien et un chimiste débutant à mi-temps.

f) Assurances statutaires

Monsieur le Maire fait une présentation rapide de ce qu'est « l'Assurance du Régime Statutaire » qui a vocation à indemniser la commune des salaires de ses agents lors d'arrêt de travail.

Un appel d'offre a été lancé par le Centre De Gestion pour le renouvellement du contrat en cours. Le CDG a retenu la SOFCAP. Les communes ont aussi la possibilité de consulter auprès d'un autre opérateur. En ce sens, la municipalité a rencontré un assureur à des fins de comparaison. Le tarif serait moindre. Cependant, la municipalité reste attentive à la qualité du service. Une étude chiffrée précise sera effectuée ainsi qu'une attention particulière à l'aide technique apportée par d'autres éventuels opérateurs.

g) Transport A la Demande (T.A.D)

Le TAD consiste à appeler un service qui envoie un véhicule vous chercher aux arrêts prédéterminés pour vous rapprocher d'un arrêt de ligne régulière en direction de Niort ou autre. En l'espèce, l'arrêt est à Echiré Centre. Il en est de même le soir au retour mais en sens inverse.

Monsieur le Maire a rencontré les services de la CAN – Transport pour la mise en place des arrêts. L'un se situerait devant la mairie à Germond l'autre devant l'école à Rouvre. Ce dernier sera amélioré en terme d'accessibilité conjointement avec les travaux que la commune entend entreprendre aux abords de l'école.

4- QUESTIONS DIVERSES

a) Bilan manifestation du 30 août 2015

Stéphane Pelletier fait un bilan de la journée du 30 août « Encore l'été ». Artistiquement très réussi, la fréquentation du public n'a pas évolué par rapport à l'année passée. La communication avait été élargie (3 articles de presse, interview et annonces sur Radio Gâtine, diffusion de tracts dans les boîtes aux lettres de la commune et commerces extérieurs, courriers électroniques), ce qui a attiré des nouveaux spectateurs hors commune. La qualité et l'expérience des intervenants ont même capté des jeunes de passage. Il faut encore se poser des questions sur la forme, le moment pour renouveler, ou pas, l'évènement et espérer une meilleure fréquentation de cette manifestation qui participe au vivre ensemble.

b) Mise au point : Tournées des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'incidence que peuvent avoir les occupations intempestives du domaine public sur la tournée de ramassage des ordures ménagères. Récemment un artisan s'est installé sur la voie publique dans le cadre de travaux mais sans faire de demande d'autorisation. Il en a résulté des problèmes de ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire rappelle donc l'importance de ces démarches administratives lors de travaux devant occuper le domaine public, tant au niveau sécurité que pour le bon fonctionnement de tous les services.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 22h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 29 septembre 2015